



Conseil

Distr. générale
29 mai 2019
Français
Original : anglais

Vingt-cinquième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 15-19 juillet 2019

Point 10 de l'ordre du jour

**Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre
de la décision adoptée par le Conseil en 2018
concernant les rapports de la présidence
de la Commission juridique et technique**

Mise en œuvre de la décision adoptée par le Conseil en 2018 concernant les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique

Rapport du Secrétaire général

Additif

I. Introduction

1. Le présent rapport vise à informer le Conseil des progrès accomplis à l'égard de certaines questions soulevées dans la décision qu'il a prise en 2018 concernant les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique ([ISBA/24/C/22](#)), à savoir le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, les activités des contractants, l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement dans la Zone, en particulier dans les secteurs actuellement couverts par des contrats d'exploration, et la stratégie de gestion des données (voir [ISBA/25/C/12](#), sections II, III, V et VI, respectivement).

II. Projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone

2. Durant la première partie de la vingt-cinquième session, le Conseil a poursuivi, à titre prioritaire, l'examen informel du projet de règlement relatif à l'exploitation ([ISBA/24/LTC/WP.1/Rev.1](#)), afin de guider la Commission dans son examen du projet.

3. En mars 2019, la Commission juridique et technique a achevé d'étudier le projet de règlement et soumis ses recommandations au Conseil pour examen. Elle a établi

* Nouveau tirage pour raisons techniques (7 juin 2019).



un projet de règlement révisé (ISBA/25/C/WP.1) accompagné d'observations (ISBA/25/C/2) indiquant les ajustements apportés au projet et les travaux qu'il restait à mener dans certains domaines.

3. La Commission a approuvé le mandat de l'atelier technique sur l'élaboration des normes et des directives ; celui-ci s'est tenu à Pretoria du 13 au 17 mai 2019. Cet atelier avait pour objectif d'établir une liste des normes et des directives nécessaires en priorité à l'application du règlement relatif à l'exploitation, et assortie des références utiles, et de mettre au point une méthode pour l'élaboration de ces normes et directives. Les documents issus de l'atelier seront mis à la disposition de la Commission en juillet 2019.

III. Activités des contractants

4. Le Secrétaire général a pris des mesures pour faire avancer le dossier de la transparence des contrats d'exploration (ISBA/25/C/12, par. 25). Le 22 mars 2019, il a écrit à tous les contractants pour les inviter à faire part de leurs observations et de leurs suggestions concernant un projet de modèle de déclaration publique établi sur la base des annexes 2 et 3 et de l'appendice I des contrats d'exploration. Les contractants ont été priés de faire parvenir leur réponse au plus tard le 30 avril. Les réponses obtenues étaient généralement positives, signe que la volonté d'accroître la transparence fait largement consensus. Cependant, certains détails devant encore être réglés, le secrétariat continuera de travailler avec les contractants sur ces questions en vue de les résoudre en 2019.

5. Conformément à la décision ISBA/24/A/11 de l'Assemblée, et comme indiqué au paragraphe 26 du rapport paru sous la cote ISBA/25/C/12, le secrétariat a dressé des factures distinctes pour la participation annuelle aux frais généraux révisés et pour les contributions volontaires. La majorité des contractants ont payé l'intégralité des charges révisées et cinq d'entre eux (Global Sea Mineral Resources NV, UK Seabed Resources Ltd., le Gouvernement polonais, Nauru Ocean Resources Inc. et Marawa Research and Exploration Ltd.) se sont également acquittés de la contribution volontaire de 6 000 dollars.

6. Les 29 rapports annuels avaient été reçus au 31 mars 2019.

IV. Élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement dans la Zone, en particulier dans les secteurs actuellement couverts par des contrats d'exploration

7. Durant la première partie de la vingt-cinquième session, le Conseil a examiné un rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement pour la Zone, auquel était annexé un projet de programme de travail du secrétariat pour la période 2019-2020 (ISBA/25/C/13).

8. Depuis, plusieurs ateliers ont été prévus pour faciliter l'élaboration et l'examen de plans régionaux de gestion de l'environnement. En mai 2019, dans le cadre du projet régional de gestion de l'environnement dans l'océan Atlantique (parrainé par l'Union européenne), une réunion d'experts a été organisée à Paris en collaboration avec l'Autorité afin d'étudier la possibilité d'appliquer une méthode de gestion fondée sur des règles dans le cadre des plans régionaux de gestion de l'environnement. Un atelier d'experts ayant pour objet la synthèse de la biodiversité des eaux profondes

dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton sera organisé en octobre par le secrétariat et l'équipe du projet Deep Clarion-Clipperton Zone de l'Université d'Hawaii. Il visera à examiner et analyser les données récentes sur les écosystèmes du fond de la mer dans la Zone de fracture, dans le but d'établir une synthèse des modèles de répartition de la biodiversité, de la structure des communautés, des aires de répartition, de la connectivité génétique, des fonctions des écosystèmes et de l'hétérogénéité des habitats le long et de part et d'autre de la Zone de fracture, et d'évaluer la représentativité des zones d'intérêt écologique dans les secteurs visés par les contrats d'exploration. Cet atelier constitue une étape préalable indispensable à la conduite de l'examen du plan de gestion de l'environnement dans la Zone de fracture.

9. En novembre 2019, sous réserve de confirmation définitive, un atelier sur la conduite d'évaluations environnementales régionales utiles à l'élaboration d'un plan de gestion régional applicable au secteur nord de la dorsale médio-atlantique, organisé en collaboration avec l'équipe du projet régional de gestion de l'environnement pour l'océan Atlantique et le Gouvernement portugais, se tiendra au Portugal. Le même mois, un atelier visant à débattre des stratégies d'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement, organisé en collaboration avec le Ministère allemand de l'environnement, aura lieu en Allemagne. En février 2020, un second atelier sur l'élaboration d'un plan régional de gestion de l'environnement applicable au secteur du Pacifique Nord-Ouest riche en encroûtements cobaltifères sera organisé en République de Corée en collaboration avec le Ministère des affaires maritimes et de la pêche du pays et le Korea Institute of Ocean Science and Technology. Il s'inscrira dans le prolongement du premier atelier consacré à cette question, tenu à Qingdao (Chine) en mai 2018. Enfin, en juin 2020, un atelier sur l'élaboration d'un plan de gestion régional applicable au secteur nord de la dorsale médio-atlantique sera organisé dans la Fédération de Russie en collaboration avec l'équipe du projet régional de gestion de l'environnement pour l'océan Atlantique et le Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement.

V. Stratégie de gestion des données

10. En ce qui concerne l'exécution du programme de gestion des données, les neuf étapes du plan de mise en œuvre initial définies dans le document [ISBA/22/LTC/15](#) ont été achevées. Dans ce cadre, une base de données et une interface d'application adaptées au stockage des données numériques de l'Autorité ont notamment été mises en service. Des versions bêta de la base de données et de l'application ont été mises en place en octobre 2018. Elles ont fait l'objet d'un premier lancement auprès d'utilisateurs qui auront accès au système en tant que contractants, puis, en mars 2019, d'un second lancement auprès des membres de la Commission. Les retours reçus de ces deux groupes ont été pris en compte dans les versions suivantes. Les données environnementales que contient la base de données de l'Autorité seront mises à la disposition du public au moment du lancement final du système de gestion de cette base, en juillet. Le projet de rapport sur la stratégie de gestion des données sera soumis à la Commission pour examen durant la seconde partie de sa vingt-cinquième session. Une série de cours et d'ateliers portant sur la gestion de données, la bonne utilisation de la base de données et l'interface du site Web sera organisée à l'intention des parties intéressées.

11. Le secrétariat a également engagé des travaux d'évaluation des informations et des données concernant les secteurs réservés à l'Autorité, condition importante de la mise en fonctionnement future de l'Entreprise.

VI. Recommandations

12. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport et à donner les orientations nécessaires.
